

Léverac (Leverac), François de, seigneur de Léverac en Guérande (présent à la revue) des 15 et 16 mai 1534)

Avec les Léverac, se retrouve une famille très anciennement établie dans le pays guérandais comme en attesterait l'existence d'une seigneurie éponyme en Guérande – la famille est également implantée à Saint-Molf – et qui, comme d'autres, par ses alliances matrimoniales, s'est implantée hors du « terrouer », mais cette fois dans la région de Blain.

La plus ancienne mention connue les concernant remonte à 1385. Dans un compte tenu par Jubin Regnaud, receveur ordinaire du domaine ducal de Guérande, sont enregistrés le minu de rachat d'Anne de Léverac (décédée avant le 15 novembre 1384) et la somme de 8 livres 4 deniers qui lui correspond (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2964 et site « Archives remarquables »)

Le 13 juin 1393 sont évoquées les « salines qui furent à Guillemot de Léverac » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1459). Le 14 juin suivant, un minu de rachat est présenté au duc à la suite du décès de Jouhan de Léverac, par Alain de Léverac, tuteur de Guillaume et Jean, ses biens étant déclarés venir de la succession de Guillemot leur aïeul : y figurent l'« herbregement » de Léverac, des terres, 5 œillets de saline et des rentes se montant à 4 livres 17 sous 9 deniers poge (*ibid.*, B 1459). En mai 1405, Guillaume de Léverac est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 8 v°). Il se trouve encore le 13 juin 1413 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1460) et le 18 juillet 1413 (*ibid.*, B 1459). Dans le rentier du domaine ducal de Guérande rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – figurent Guillaume et Jeanne de Léverac (*ibid.*, B 1489 [A], f° 29).

Après le 12 juin 1400, est mentionné Alain de Léverac (*ibid.*, B 1458).

Vers 1426, lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, figure Olivier de Léverac, pour la frairie de Saillé (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). En mai 1431, il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 8 v

Est-ce lui que l'on retrouve le 16 octobre 1455, qualifié de « noble escuyer », et qui rend aveu pour le « manoir et herbregement » de Léverac, des terres, des rentes et 17 œillets

de saline (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1459) puis à nouveau le 3 mars 1464 (n. st.) (*ibid.*, B 1459) ; puis après le 1^{er} août 1466 (*ibid.*, E 1227/4, non daté) ? Il décède avant le 23 octobre 1476, date à laquelle se rencontre Olive, veuve d'Olivier de Léverac (*ibid.*, B 1450).

En mai 1446, Henri de Léverac est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 8 v°).

Le 4 septembre 1484, un minu de rachat est présenté, à la suite du décès de Gilles de Léverac, par Yvonne (?) Burel, tutrice de Guillaume de Léverac, de ce qui est tenu à foi, hommage et rachat de la seigneurie d'Escoublac, soit quelques vignes et quelques sous de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, J 198 J 33).

Lors des événements de 1487, Alain de Léverac suit le parti du sire de Rieux dans sa révolte contre le duc François II. Le 21 septembre 1487, son nom figure, parmi d'autres, sur le mandement adressé au procureur général et aux juges de Guérande de mettre hors de cause un certain nombre de personnes coupables d'avoir tenu le parti des adversaires du duc, de leur faire restituer ce qui a été confisqué et pillé (*ibid.*, B 10, f° 275 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 71-).

Le 9 janvier 1497 (n.st.) est cité Guillaume de Léverac, encore mineur sous curatelle, en procès avec Jacques Jouan, connu alors comme seigneur de Razegat (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10). Sans doute cette mention est-elle à rapprocher d'une autre du 31 juillet 1480 qui signale le « seigneur de Léverac à cause de Ranzegat » (*ibid.*, B 1481), faisant ainsi écho aux possessions des Léverac en Saint-Molf. Par ailleurs, le 23 février 1516, Jean de Léverac de Saint-Molf obtient répit (*ibid.*, B 22, f° 227).

Le 14 août 1497, est cité François de Léverac (*ibid.*, B 1465). Le 24 février 1500 (n.st.), François de Léverac, époux de Jeanne Le Manguen, rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire, pour la succession de feu Éon Mahé par représentation de feu Françoise Mahé, fille d'Éon, pour la seigneurie de Bouvrant (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 66,

Est-ce lui qui, le 12 août 1521, est l'objet d'un mandement adressé aux officiers de Nantes ? À la demande de Jean de Coëtcas, ordre est donné au procureur du Gâvre (François est également seigneur de la Haye-en-Blain, dépendante de la cour du Gâvre, ci-dessous), de remettre, en main de cour, Jacques de Coëtcas, mineur (*ibid.*, B 26, f° 162 v° ; Manifestement, la question de la tutelle de Jacques est matière à contestation. L'affaire ne semble pas encore être réglée le 6 septembre 1521, date à laquelle François de Léverac et Jean de Kerpoisson

obtiennent citation à l'encontre de Jean de Coëtcas et du procureur de Guérande devant le conseil (*ibid.*, B 26, f° 169).

Le 2 août 1533, François et son épouse Marguerite de Coëtcas, reçoivent une sauvegarde sur les lieux de Léverac et du Peillet (*ibid.*, B 35, f° 188 v° ; ; le Peillet pourrait être une terre située sur la paroisse de Guérande, CORNULIER, *op. cit.*). Le même jour, tous deux obtiennent une évocation à Nantes contre le sénéchal de Guérande et les parties adverses au sujet du douaire du premier mariage de Marguerite ; Claude de Léverac, frère de François, et son serviteur, alors détenus prisonniers à Guérande devant être envoyés à Nantes pour y être entendus (Arch. dép. Loire-Atlantique., B 35, f° 188 v°). Les 15 et 16 mai 1534, lors de la montre, François de Léverac est enregistré parmi les « faisans ung archier » (transcription, f° 3 v° et site « Archives remarquables »).

Le 6 décembre 1539, François de Léverac rend hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 112 v°).

Le 5 juin 1540, François de Léverac et Marguerite de Coëtcas, son épouse, présentent un minu au roi pour ce qui est tenu à foi, hommage et rachat du roi, soit : Léverac, « manoir et herbergement », métairie, garenne, vivier, bois ancien, « vieilles murailles de fuie », 452 journaux (dont 450 en un seul ensemble), 5 boisseaux d'avoine, 1 poule et 2 corvées à deux bœufs et charrette ; Peillet (Pillet en Guérande), métairie et « herbregement », 50,5 journaux ; ces deux terres venues de la succession de son père et de ses aïeux ; 18 œillets issus de la succession de Marguerite de Coëtcas ; et enfin la seigneurie de la Haye-en-Bain sous la juridiction du Gâvre (*ibid.*, B 1459). Il est encore cité les : 10 juin 1540 (*ibid.*, B 1484) ; 4 mars 1544 (n.st.) (*ibid.*, B 1450).

D'autre Léverac peuvent être cités :

- Geoffroy. Le 1^{er} juillet 1479, se rencontre Geffroy de Léverac (*ibid.*, B 1472).
- Henriette. Le 25 octobre 1495, se lit : « Jean de Saint-Marin à cause de Henriette de Léverac sa mère (*ibid.*, B 1441).
- Jean. Il est cité le 3 mai 1509 (*ibid.*, B 1481)
- Jeanne. Qualifiée de dame de Kerfrezour, veuve de Jean de Kerpoisson et tutrice de Guillaume de Kerpoisson, leur fils, Jeanne de Léverac reçoit le 8 juin 1510 une sauvegarde dans une affaire qui l'oppose au chapitre de Nantes (*ibid.*, B 19, f° 117). Outre Guillaume, de cette union sont issues Marie et Jeanne. Marie épouse François Savary, cités tous deux le 22

août 1523 dans une affaire les opposant à Alain de Bogat (*ibid.*, B 28, f° 150 v°), et Jeanne, une Cramezel, puisque, le 27 juin 1540, Jean Gaultier et Louise Cramezel présentent au roi un minu pour La Ville-au-Gal en Saint-André-des-Eaux, seigneurie venue à Louise Cramezel par succession de Jeanne de Kerpoisson, sa mère (*ibid.*, B 1478).

- Guillaume. Le 2 novembre 1521, il bénéficie d'une maintenue sur le prieuré de Fregnet dépendant de Saint-Gildas-des-Bois (*ibid.*, B 26, f° 188 v°)

- François. En tant que chapelain de la chapellenie Saint-Sébastien servie en Notre-Dame-la-Blanche de Guérande, le 9 janvier 1533, François de Léverac afferme à Noël Lehen, de Mesquer, 5 œillets de salines, pour 4 ans, pour un loyer de 5 livres 5 sous (*ibid.*, G 304).

- Marie. Héritière de Jean de Léverac, le 14 avril 1536, avec son époux, Guillaume Berre, par testament, ils transmettent leur droit de patronage à la chapellenie Notre-Dame-du-Puy servie en la collégiale Saint-Aubin de Guérande à maître François du Dreseuc, seigneur du Blanc et de La Lande (*ibid.*, G 402).

- Jeanne. Elle est veuve de Jacques de Coëtcas avant le 23 janvier 1535, puisque c'est sa veuve, Jeanne de Léverac, qui est désormais citée partie dans la procédure engagée par le chapitre de la cathédrale de Nantes (*ibid.*, B 37, f° 13 v°). Jacques laisse des enfants qui sont mentionnés (sans plus de précisions), le 2 juin 1536, au nombre de ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie Trévecar (*ibid.*, B 1452). Elle est tutrice de François de Coëtcas son fils, le 17 avril 1538, le chapitre Saint-Pierre obtenant contre elle un nouvel « exécutoire » (*ibid.*, B 38, f° 65 v°). Elle se retrouve le 4 mars 1544 (n.st.) qualifiée de dame de Coëtcas, ainsi que Jeanne de Léverac, sa « sœur germaine », tenant à foi, hommage et rachat des biens du seigneur d'Escoublac (*ibid.*, B 1450).

- Claude. Le 28 avril 1543, qualifié de « négociateur », elle est citée dans une affaire qui oppose Adrien du Verger et Pierre du Verger (*ibid.*, H 603, f° 2^{bis}-3 v°).

Lors de la réformation du domaine de Guérande en 1541 se lit « François de Léverac, Guillaume de Kerpoisson, filz Jehanne de Léverac, heritiere de feu Guillaume et Olivier de Léverac » (*ibid.*, B 1493, f° 2 v°).

Il ne reste quasiment rien de l'ancien manoir de Léverac.



Guérande, Léverac, vestiges

GALLICE Alain, « Léverac, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024